

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c. —

M. Hacas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement final est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

	R ^e 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 15 avril.	70 95	101 15
Du 16	71 20	101 75
Du 17	71 20	102 »

Cahors, le 17 avril 1869

Le Centenaire de Napoléon

L'Empereur a adressé au ministre d'Etat la lettre suivante :

« Palais des Tuileries, le 12 avril 1869.

« Monsieur le Ministre,
 « Le 15 Août prochain, il y aura cent ans que l'Empereur Napoléon est né. Pendant cette longue période bien des ruines se sont accumulées, mais la grande figure de Napoléon est restée debout. C'est elle encore qui nous guide et nous protège; c'est elle qui de rien m'a fait ce que je suis.
 « Célébrer la date séculaire de la naissance de l'homme qui appelait la France, la grande nation, parce qu'il avait développé en elle ces mâles vertus qui fondent les empires, c'est pour moi un devoir sacré auquel le pays tout entier voudra s'associer. A mes yeux, la meilleure manière d'honorer ce jubilé national est de répandre un peu de bien-être parmi les anciens compagnons d'armes de l'Empereur.
 « Les deux millions sept cents mille francs que la Légion-d'Honneur leur distribue tous les ans sont insuffisants pour assurer leur existence.
 « J'ai pensé qu'on pourrait charger la Caisse des dépôts et consignations de servir à ces vieux soldats des pensions viagères plus élevées, en lui abandonnant le crédit alloué par la Chambre pendant le nombre d'années nécessaires pour le recouvrement

de ses avances. De cette manière, on vient drait efficacement en aide à de glorieuses infortunes sans modifier en rien les dispositions du budget.

« Je voudrais qu'à partir du 15 août prochain tout militaire de la République et du 1^{er} Empire reçut une pension annuelle de 250 fr.

« Le Corps législatif, je n'en doute pas, accueillera cette proposition avec le sentiment national qui l'anime à un si haut degré. Il pensera comme moi qu'à une époque où l'on se plaint des progrès du scepticisme, il est bon de récompenser les dévouements patriotiques et de les rappeler aux générations nouvelles.

« Réveiller les grands souvenirs historiques c'est ranimer la foi dans l'avenir; rendre hommage à la mémoire des grands hommes, c'est reconnaître une des plus éclatantes manifestations de la volonté divine.
 « Je vous prie de vous entendre avec le ministre des finances et le ministre de la Maison, afin de préparer un projet de loi et de le soumettre sans retard au Corps législatif, après avoir pris l'avis du Conseil d'Etat.

« Sur ce, Monsieur le Ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLÉON. »

La lettre de l'Empereur au Ministre d'Etat, au sujet de la célébration du centenaire de la naissance de Napoléon I^{er}, suggère à la plupart des journaux de patriotiques commentaires :

« C'est par un acte touchant d'humanité lié à d'impérissables souvenirs, que Napoléon III, fait observer le *Constitutionnel*, a voulu commémorer cette date, illustre entre toutes.

« L'effet matériel de cette mesure ingénieusement bienfaisante sera excellent; l'effet moral de la pensée qui l'a dictée sera meilleur encore; et jamais un peu d'argent représentant un bien-être sacré, le

bien-être des dernières années des défenseurs du sol national, n'aura eu une signification plus morale par l'émotion qu'elle excitera chez nos braves soldats mêlant dans leur mémoire reconnaissante et unissant dans un même culte le premier et le second empire. »

On lit dans la France :

« Nous croyons savoir qu'un projet de loi destiné à réaliser les intentions de la République à ceux du premier Empire. Il n'a pas voulu séparer ces vieux soldats qui ont servi avec la même bravoure et la même fidélité sous l'Empereur Napoléon comme sous le général Bonaparte, et qui ont versé leur sang sur les champs de bataille de la République et sur ceux de l'Empire, comprenant que Napoléon était le continuateur et, mieux encore, l'organisateur naturel et légitime de la révolution française et le seul digne d'inaugurer le monde nouveau, renaissant des ruines du vieux monde écroulé. »

La Patrie s'exprime ainsi :

« On remarquera que l'Empereur a associé dans sa sollicitude les militaires de la République à ceux du premier Empire. Il n'a pas voulu séparer ces vieux soldats qui ont servi avec la même bravoure et la même fidélité sous l'Empereur Napoléon comme sous le général Bonaparte, et qui ont versé leur sang sur les champs de bataille de la République et sur ceux de l'Empire, comprenant que Napoléon était le continuateur et, mieux encore, l'organisateur naturel et légitime de la révolution française et le seul digne d'inaugurer le monde nouveau, renaissant des ruines du vieux monde écroulé. »

On lit dans le Journal des Débats :

« On nous permettra, tout en reconnaissant que le centième anniversaire de la naissance de Napoléon I^{er} est une excellente occasion pour porter à 250 fr. les pensions des anciens militaires, de regretter que le projet de loi annoncé par la lettre impériale suive de si près le vote de la Chambre qui a refusé le crédit demandé pour augmenter les pensions de retraite des instituteurs primaires. »

Le Monde, après avoir fait observer que, de 1840 à 1860, tous nos budgets se sont réglés par un excédant du chiffre de la dépense sur celui de la recette à l'exception de deux seulement, ajoute :

« Que l'on demande pourquoi l'Angleterre est riche et d'où vient son crédit. Que l'on cherche comment elle peut traverser

laire la politique et ses sombres dédales... Trois heures sonneront à la tour Saint-Germain-Auxerrois.

— Maurevel va venir, se dit à part Catherine de Médicis.

— Laissez-nous, madame, reprit-elle d'un air sans réplique. J'ai à parler au roi des affaires de son royaume.

Elisabeth d'Autriche se retira, humble et résignée, dans ses appartements.

Charles IX ne tarda pas à venir trouver sa mère, et, au même instant, quelques coups, discrètement frappés à une porte, dissimulée par une tapisserie, attirèrent l'attention de Catherine.

Avant de poursuivre le récit de ce qui se passa dans le cabinet du roi, il est utile de raconter à nos lecteurs un événement dramatique dont le personnage qui allait entrer venait d'être le héros.

Quatre jours auparavant, lorsque l'aube commençait à peine à éclairer l'horizon, un homme, vêtu d'une cuirasse par-dessus son pourpoint, la tête couverte d'un casque, était monté sur un cheval des écuries du Louvre et avait franchi, au grand galop, l'une des portes d'enceinte de Paris.

Pendant de longues heures, cet homme dévora la distance à franc-étrier.

Il ne s'arrêtait que tout juste le temps de changer de monture.

Un ordre de service du roi, qu'il exhibait à chaque relais, le faisait trouver, dans les nom-

des crises exceptionnelles comme les guerres du premier Empire, et supporter, sans fléchir, le génie de Napoléon, toute l'ardeur de la France en armes et le poids de l'Europe : C'est que durant les années de paix, elle veille sévèrement sur ses dépenses, répare les désastres de la guerre et amasse des ressources pour des combats futurs. Que l'on s'étonne enfin que ce pays soit préservé des révolutions : mais c'est justement parce qu'il est gouverné de cette façon là. »

Pour extrait : A. Laytou

Dépêches télégraphiques

(Agence Hacas).

Florence, 15 avril.

Le Conseil d'administration de la Banque nationale a accepté la proposition de porter le capital de la Banque à 200 millions. Cette augmentation est motivée par les nouveaux engagements contractés par la Banque pour le cas où elle prendrait à sa charge le service de la Trésorerie. La Banque aurait alors à fournir à l'Etat à titre de garantie un dépôt de cent millions, portant intérêt à 5 %.

Madrid, 14 avril.

Cortès. — L'Evêque de Jaen, continuant son discours, soutient les doctrines ultramontaines; il demande que le gouvernement prenne des mesures en vue d'assurer les ressources nécessaires aux séminaires et à l'instruction religieuse.

MM. Becerra, Mantorola et Castelar prennent successivement la parole.

Dans la salle des Conférences on s'entretient d'un bruit persistant, d'après lequel le général Dulce serait prochainement remplacé par le général Cordoba pour raison de santé.

La majorité est encore indécise au sujet de la nomination du nouveau pouvoir exécutif.

La Paix

M. le marquis de la Valette a fait hier à la tribune du Corps législatif des déclarations qui fixent le programme de la politique Française à l'extérieur, comme les discours de M. Rouher et de M. Forcade La Roquette l'avaient défini à l'intérieur.

Les applaudissements qui, de tous les côtés de la Chambre, ont accueilli l'honora-

ble ministre des affaires étrangères ont attesté sans doute la vive sympathie avec laquelle on a entendu pour la première fois cette parole claire et nette, qui, sans rechercher les grands effets oratoires, y arrive pourtant d'elle-même portée par l'élévation du sujet et l'énergie des convictions sincères; mais, il faut le dire aussi, ils ont attesté combien les déclarations du ministre répondaient aux sentiments de l'assemblée.

Quand M. de La Valette a affirmé que la politique du gouvernement est celle de la paix, une adhésion unanime a consacré cette déclaration officielle.

La France veut la paix, loyalement, noblement. Elle est assez forte, et on le sait bien à l'étranger, pour que la manifestation de ce vœu pacifique ne puisse être prise nulle part pour un indice de faiblesse ou d'hésitation. Notre puissance nationale est au niveau de tous les devoirs que les circonstances pourraient imposer à notre honneur et à notre patriotisme. Nous pouvons dire hautement à l'Europe et au monde que nous maintiendrons la paix, car nul ne peut nous soupçonner de redouter la guerre.

Mais, cette guerre, qui donc la déchaînerait ? Dans un mouvement d'éloquence qui a vivement impressionné la Chambre, M. de La Valette s'est écrié : « Il y a une responsabilité à laquelle personne ne pourrait se soustraire; c'est celle qu'encourrait, devant les hommes, devant Dieu, devant l'histoire, celui qui, cédant à des susceptibilités ou à des ambitions, compromettrait la paix et jetterait, sans nécessité absolue, sans que l'honneur ou les intérêts légitimes l'exigent, deux nations considérables l'une contre l'autre. »

Cet appel à la justice et à la modération retentira partout comme un témoignage éclatant des résolutions pacifiques de la politique impériale.

Et pourquoi en effet, quelqu'un en Europe songerait-il à porter atteinte aux droits et à la dignité de cette généreuse France qui ne menace personne, mais qu'on ne saurait menacer impunément ?

Dans le tableau qu'il a si franchement tracé de nos relations extérieures, M. le marquis de La Valette a démontré que nous ne sommes animés, vis-à-vis d'aucune grande puissance, de sentiments de rancune ni d'hostilité.

Nous suivons d'un œil attentif la grande

Au bruit que fit la porte en se refermant, le noble seigneur leva la tête.

— Maurevel ! dit-il avec surprise.

— Moi-même, monseigneur.

— Eh ! que diable es-tu devenu, depuis que tu as quitté mon service ?

— J'ai fait ce que j'ai pu, monseigneur ; il y a si peu d'argent à gagner dans ce siècle !

— Enfin ?

— En vous quittant, je me suis fait routier, puis, le reste serait trop long à vous raconter.

— Je comprends ; tu as été tout... excepté honnête homme !

— Oh ! monseigneur, ce reproche !... En ce moment, parait-il, tu sers la religion réformée ?

— Non, pas précisément.

Le seigneur de Mouy fixa Maurevel.

EUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 17 avril 1869. (N° 3)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE II

La Reine Mère.

(Suite)

— Je rentre dans votre cabinet de travail, si-re, dit-elle; je compte que vous voudrez bien m'y suivre tout à l'heure.

Charles IX s'inclina et baisa la main de sa mère, comme un écolier qui, ayant commis une faute, cherche à se la faire pardonner.

Catherine, sans troubler les jeux de la Cour, disparut par une porte latérale et se rendit dans un élégant boudoir, orné de tout ce que le luxe

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des Lettres.

transformation qui s'opère au delà du Rhin ; nous observons, avec la vigilance qui convient à notre proximité, les phases diverses de cette période intermédiaire, de cette crise par laquelle passe l'Allemagne, « remplie » comme l'a dit l'honorable ministre, d'aspirations contradictoires, de regrets avoués ou inconscients, de prétentions plus ou moins légitimes, d'intérêts en conflit. »

Mais nous n'avons pas à intervenir dans ce mouvement intérieur, qui sera d'autant moins dangereux au point de vue de l'équilibre général de l'Europe qu'il sera plus dégagé de toute ingérence étrangère.

M. de La Valette a déclaré que rien ne pouvait plus faire prévoir la nécessité de sortir de cette attitude d'abstention, et il a ajouté que « la paix, objet de tous les vœux, n'était ni compromise ni incertaine. »

La responsabilité ministérielle n'existe pas constitutionnellement parlant ; mais quand un ministre, chargé de la direction des affaires de son pays, s'exprime en ces termes, il sait qu'il engage sa responsabilité morale, devant les Chambres et devant l'opinion et que sa parole est un acte digne d'inspirer à tous les intérêts la plus complète confiance.

M. le marquis de La Valette, n'a pas été moins explicite ni moins net, sur la question italienne et sur la question orientale. En Italie, il a signalé l'apaisement de plus en plus significatif qui s'est fait dans la politique officielle et dans les esprits, et les efforts du cabinet de Florence pour rester dans la voie conservatrice. Le gouvernement français entretient aujourd'hui le moment où il pourra revenir, sans danger, aux stipulations de la convention du 15 septembre ; si l'heure n'en est pas encore arrivée, tout ce qui se passe montre assez que de part et d'autre, on y marche loyalement.

Quant à la solution du conflit gréco-turc, M. le ministre des affaires étrangères pouvait en parler avec une légitime satisfaction, car elle est incontestablement son honneur et son œuvre. C'est avec raison qu'il a pu dire qu'en cette occasion, tout en faisant respecter l'esprit et la lettre de 1856, qui garantissent l'intégrité de l'empire ottoman, la France a rendu un immense service à la Grèce et l'a sauvée d'un désastre certain. Mais, ce dont il a pu se féliciter bien davantage, c'est d'avoir resserré en cette occasion le faisceau des forces européennes pour une œuvre de paix générale, et d'avoir fait faire aux Etats civilisés un nouveau pas vers ce beau principe d'arbitrage international, qui est la plus haute inspiration de la politique de la France.

Ainsi partout s'affirment, se révèlent et agissent les tendances vraiment pacifiques et vraiment civilisatrices qui inspirent notre action à l'extérieur. Si, comme tout nous le fait espérer, ces généreux sentiments sont compris et imités chez les grandes puissances de l'Europe, nous pouvons compter sur une paix solide et durable, et le moment viendra où nous pourrions, d'accord avec les nations qui nous entourent, procéder à un large désarmement.

S'il en était autrement, si quelque part on nourrissait contre nous des projets hostiles ou jaloux, nous pourrions dire avec certitude qu'on trouverait toujours en nous la France des jours héroïques et que la responsabilité d'une guerre, dont nous repoussons si loyalement la pensée retomberait tout entière sur ceux qui l'auraient imprudemment provoquée. (J. COHEN. — France.)

— Quand on songe que les publicistes radicaux ou mitigés parlent d'officieux et de dé-

pendants. Mais que font-ils donc eux, d'un bout à l'autre de l'année, sinon sacrifier sans cesse au despotisme impérieux des factions ; Tu critiqueras aujourd'hui, demain, toujours, leur dit-on, et quoique disent et quoique fassent le gouvernement et ses amis ; voilà ce que c'est que l'indépendance.

La consigne est exécutée ponctuellement, fait remarquer le journal le Peuple à propos de la loi sur les réunions publiques :

« Vous présentez une loi libérale, c'est un piège ; cette loi définit des délits et établit des peines, c'est du despotisme. Vous vous montrez d'abord tolérants, beaucoup plus tolérants que la loi ne l'exigeait, c'est un piège ; vous exécutez strictement la loi, c'est du despotisme. Vous laissez nos amis dire des sottises ; quelle perfidie ! Vous mettez une borne à leurs divagations, sur quelques points du moins, quelle intolérance ! »

Comment sortir de là ? Simplemment en allant droit son chemin, sans faire attention à ce bourdonnement de frêlons tapageurs, de grelots vides.

Pour extrait : A. Layton

L'ALLIANCE AUSTRO-ITALIENNE

On lit dans le Morgen-Post de Vienne : « L'alliance austro-italienne domine, comme un fait nouveau, la situation politique. Il va de soi que l'Union de ces deux Etats qui, en vertu de leur position, sont appelés à exercer certaine influence sur les destinées de l'Europe exerce une puissante action sur toute la diplomatie. »

En Prusse, on se sent inquiet. On songe aux buts que le comte de Bismark poursuivait autrefois de concert avec l'Italie, et l'on croit que le comte de Beust poursuivra également aujourd'hui des projets belliqueux.

Nous croyons qu'une sincère politique de paix peut atteindre des résultats plus utiles. L'Autriche a rempli un devoir que lui imposait sa propre conservation en cherchant à assouplir la Prusse. Comme la Prusse visait sans cesse à de nouvelles conquêtes, la lutte diplomatique était le seul moyen d'éviter une guerre. »

Pour extrait : A. Layton.

SÉNAT

Sommaire du compte rendu de la séance du mardi 13 avril 1869.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT BOUDET.

La séance est ouverte à deux heures un quart. Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. le général comte de la Ruë, l'un des secrétaires élus, est adopté.

M. le Sénateur-Secrétaire donne communication au Sénat d'une lettre par laquelle S. Exc. M. le ministre d'Etat transmet à M. le premier vice-président du Sénat, trois projets de lois adoptés par le Corps législatif et relatifs :

- 1° Aux suppléments de crédits de l'exercice 1868 et de l'exercice 1869 ;
2° A une imposition extraordinaire par le département de l'Allier ;
3° A la prorogation d'une surtaxe à l'octroi de la commune de Loperhet (Finistère).

Ces trois projets de lois sont renvoyés à l'examen de deux commissions. M. le comte de Butenval fait un rapport au nom d'une commission, chargée d'examiner quatre projets de lois relatifs à un emprunt que la ville de Tourcoing (Nord), a une imposition

extraordinaire par le département des Pyrénées-Orientales, et à des prorogations de surtaxe aux octrois des communes de la Martyre (Finistère) et de Nantes Loire-Inférieure).

Après un court débat auquel prennent part M. le conseiller d'Etat Lhopital, commissaire du gouvernement, M. le vice-amiral comte de Bouët-Willamez et S. Exc. Mgr le cardinal Mathieu, le renvoi de la discussion de ces projets de lois à une prochaine séance est ordonnée.

L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'approuver les traités passés entre la ville de Paris et la Société du Crédit foncier de France au sujet de remboursement d'une somme de 29,440,040 fr. 24 cent ; 2° d'une somme de 67,332,455 fr. 68 cent. dues par la ville de Paris pour les travaux d'utilité publique.

LL. EExc. MM. Rouher, ministre d'Etat, Baroche, garde des sceaux, de Forcade La Roquette, ministre de l'intérieur, Vuitry, ministre président le conseil d'Etat, MM. de Parieu, vice-président du conseil d'Etat, Genteur, Blanche et Guillot, conseillers d'Etat sont assis au banc des orateurs du gouvernement.

M. Rouland déclare qu'il avait demandé la parole en faveur du projet de loi lorsqu'ayant appris par M. le Préfet de la Seine qu'il désirait prendre la parole au début de cette discussion, il croyait devoir déléguer au désir de M. le baron Haussmann et ne pas retarder le moment de ses explications ; il renonce donc à la parole.

M. le baron Haussmann commence, après avoir remercié l'honorable M. Rouland, par déclarer qu'il n'a, à aucun degré, l'intention d'amoindrir la part de responsabilité qu'il a prise aux actes auxquels se rapporte le projet de loi, soumis aux délibérations du Sénat.

Membre du Corps chargé de veiller au maintien de la constitution et à l'exécution des lois, il se croirait inexcusable s'il avait prêté la main à des mesures entachées de nullité, violé lui-même la loi et méconnu sciemment les prérogatives du Corps législatif, en matières exigeant son approbation, s'il avait compromis, en sa personne les traditions d'ordre qui font la bonne renommée de l'administration de la ville de Paris ; enfin, s'il avait compromis au risque d'en diminuer la valeur, la grande œuvre de la transformation de Paris, dont tout le mérite revient à l'Empereur qui en a conçu et préparé le projet.

Cette crainte, qui pouvait exister chez l'orateur après la discussion qui a eu lieu au Corps législatif, est aujourd'hui considérablement atténuée par le savant rapport de la commission du Sénat, qui a rendu justice à l'administration de l'orateur, lequel est heureux d'avoir trouvé dans ce remarquable travail une discussion impartiale des violents reproches dirigés contre lui à l'occasion d'une œuvre dont les plans ont été tracés par l'Empereur et qui n'a pas pu être menée à fin sans le concours du conseil municipal de Paris, qui n'entend pas se départir, un seul instant de sa solidarité (Très-bien ! Très-bien !)

L'honorable sénateur exprime son étonnement d'avoir vu l'accueil peu bienveillant fait par le Corps législatif à ce projet de loi qui, selon ses prévisions, aurait dû, au contraire, y être favorablement accueilli, et il se défend, en outre, de l'accusation qui a été portée contre lui d'avoir méconnu les prérogatives du Corps législatif, en voulant éviter un contrôle dont, au contraire, il avait réclamé lui-même l'extension la plus large ; il rappelle à ce sujet qu'il a prononcé plusieurs discours qui ne laissent aucun doute sur ses intentions à cet égard. Peut-être faut-il chercher la cause de l'irritation de l'opposition dans un discours prononcé par le Préfet de la Seine, installant le Conseil municipal en 1867 et exprimant à cette occasion, les motifs qui doivent s'opposer d'une manière permanente à l'élection de ce Conseil. Cette opinion avait évidemment pour consécration la pensée de faire concourir le Corps législatif au règlement des affaires de la ville.

— Alors, que se passe-t-il au temple des Patriarches ?

— Les huguenots s'y rassemblent, chaque nuit, sous la présidence du pasteur Merlin, et...

— Achève.

— Et de deux personnages dont j'en ai pu reconnaître les traits, à cause du masque qui couvrait leur visage.

— Qu'importe ! on saura constater l'identité de leurs cadavres au moment décisif. Ecrivez, Sire ; la note que vous allez prendre pourra vous être utile un jour.

Charles IX prit un album, mais d'une façon si insouciant et dénotant une telle mauvaise volonté, que la reine-mère, saisie d'un mouvement d'impatience, le lui arracha des mains et y écrivit fébrilement quelques mots en Italien.

— Après ? fit-elle en se redressant du côté de Matruvel.

— Une autre assemblée nocturne avait lieu aux alentours de l'hôtel de Soissons... Cette assemblée ne se renouvellera plus... Hier matin, au petit jour, le huguenot insouciant a été tué par Serlabons, dans une impasse de la rue Juiverie.

— Bien, je vois que tu sais te rendre digne du titre dont Sa Majesté Charles IX t'a gratifié dans le fond de son cœur.

— Lequel, madame ? fit Matruvel en s'inclinant.

— Le titre de Tueur du Roi ! Matruvel eut un étrange sourire.

Charles IX fut saisi à ces mots d'un mouvement convulsif.

S'occupant plus spécialement des travaux de la ville, l'orateur soutient que l'Administration n'a pas dû songer au présent seulement, mais qu'elle a porté sur l'avenir une partie du fardeau de la transformation de Paris qui doit profiter aux générations futures et fournir des ressources aux finances municipales. Si l'honorable M. Thiers, en faisant les fortifications de Paris, avait pu, à cette époque, ouvrir de larges voies sur la zone aujourd'hui comprise entre l'ancien mur d'octroi et l'enceinte fortifiée, il aurait fait à cette époque pour quelques millions seulement, des travaux qui nous auraient évité des dépenses qui se chiffrent déjà par centaines de millions (approbation et mouvement). L'Administration actuelle n'a pas voulu tomber dans la même faute, elle a pensé qu'il fallait en épargner les conséquences désastreuses à ceux qui viendraient après nous. Telle est l'idée qui a présidé à l'ouverture de ces grands boulevards que quelques-uns ont déclarés inutiles, parce qu'ils ne vont pas le mouvement qui peuple successivement les points éloignés.

L'orateur examine ensuite les causes qui ont pu amener quelques mécomptes dans les dépenses nécessitées, soit par l'annexion de la banlieue suburbaine, soit par le décret du 29 novembre 1858 qui a modifié les conditions d'expropriation au préjudice des intérêts de la ville de Paris. Il explique ensuite le mécanisme des concessions d'expropriations à des compagnies ; on avait voulu délivrer la ville de tout souci de trésorerie en lui laissant à payer par annuités seulement la dépense nette des entreprises ; on avait voulu aussi rendre possible la réalisation d'un nouvel emprunt après la libération de celui de 1855.

D'autres charges avaient également engagé la ville dans le système des annuités et elle avait racheté de cette façon presque tous les ponts à péage de Paris.

S'occupant ensuite de la question des bons de délégation, l'honorable sénateur soutient que les termes de leurs échéances en faisaient non un emprunt, mais un simple acte d'administration licite, et la ville de Paris ne croit pas être sortie des limites dans lesquelles il lui était permis de se mouvoir, puisque dans certains cas, elle a été autorisée, par décret, à contracter des engagements embrassant une période de 50 années. Si, dans de telles conditions, la ville avait outrepassé son droit, elle se serait trompée, mais ne mériterait pas de reproches contre lesquels les comptes de la ville finiraient par protester.

L'orateur explique l'économie des traités passés entre la ville et le Crédit foncier et soutient que ces traités contiennent une faculté précieuse pour la ville, le droit de rembourser le Crédit foncier en tout temps, car c'est la preuve de la sollicitude avec laquelle les intérêts présents et à venir ont été sauvegardés par le Conseil municipal dans toutes les phases de la question financière.

Abordant ensuite l'ensemble de l'Administration de la ville de Paris, l'orateur énumère les bienfaits dont elle a été féconde, les facilités de circulation, la prolongation de la vie moyenne, la tranquillité de la ville de Paris assurée. Il bornera sa explications, car il ne s'agit pas pour lui de monter au Capitole ; le rôle de triomphateur n'existe plus, il n'en est resté que les insultes publiques. (On rit.)

Après avoir exprimé sa reconnaissance pour la défense que M. le ministre d'Etat a prise contre les insinuations offensantes dont l'orateur a été l'objet au Corps législatif, il ajoute :

Il dédaigne profondément les basses calomnies qui, de nos jours, n'épargnent à peu près rien ni personne. Je plains ceux qui attribuent si facilement à autrui des actes honteux, car on ne croit pas ainsi à la séduction du mal, quand sa propre conscience en est sûrement à l'abri. Mais si je me sens fort contre d'ignobles outrages qui ne sauraient m'atteindre sérieusement, je suis moins insensible, je l'avoue, à ce qui touche à ma loyauté de fonctionnaire. (Très-

— Et l'on dit que les rois sont maîtres de leur couronne ! murmura-t-il intérieurement avec amertume.

Catherine de Médicis n'avait pas remarqué le mouvement de son fils.

Suivant le cours de sa pensée intime, elle remit à Maurevel un parchemin sur lequel des noms étaient inscrits.

— Maintenant, va ! ton intelligence fera le reste, conclut-elle.

Celui qu'on avait gratifié du nom de Tueur du roi jeta les yeux sur le parchemin et pâlit en lisant le dernier nom qui s'y trouvait.

— La responsabilité est grave ; madame, hasarda-t-il avec une respectueuse soumission.

— Le roi saura l'absoudre du meurtre important que l'intérêt de l'Etat et le bonheur de nos fidèles sujets nous ordonne de te commander, fit Catherine en dominant du regard Charles IX arrêté. Je le veux, ajouta-t-elle ; tu entends... je le veux !

Maurevel prit congé de Catherine et du roi, après avoir reçu, comme arrires du nouveau crime qu'il devait accomplir, une bague en diamants, que lui offrit la reine-mère.

A peine était-il sorti par la porte secrète, que Charles IX, brisé par la lutte morale qu'il venait de subir, fut pris de violents spasmes nerveux.

Catherine de Médicis frappa sur un timbre. Un gentilhomme de chambre accourut.

— Appelez le médecin Botali, dit-elle.

Lorsque l'homme de science chargé de veiller sur la santé du roi fut arrivé, Catherine rentra

bien). La bonne fortune d'avoir dirigé cette grande administration parisienne, dans des circonstances sans pareilles, sera le fait dominant de sa vie. Les labeurs incessants, les travaux opiniâtres, les veilles ardues qui m'ont permis de suppléer aux qualités qui me manquaient pour une telle mission et qui ont fait illusion peut-être à ceux qui me prêtent avec trop de bienveillance celles qui accompagnent ordinairement les défauts dont je ne me défends pas. Ces services auxquels j'ai subordonné depuis seize ans mes intérêts, mes goûts personnels, mes relations anciennes et jusqu'aux joies de la famille, constituent un capital d'honneur que j'amasse avec une sorte de jalousie parce que ce sera le plus clair de l'héritage que mes enfants recueilleront de mon chef (Vive approbation). Vous comprendrez et vous saurez pardonner, messieurs, l'insistance avec laquelle je le défends.

L'honorable sénateur s'expliquant sur sa situation et ses convenances personnelles aurait demandé à l'Empereur de lui rendre sa liberté, s'il avait cru pouvoir le faire avant d'avoir conduit à bon port les affaires difficiles dans lesquelles son administration est engagée. L'Empereur a pensé que le moment n'était pas encore venu. C'est lui qui en est le meilleur juge.

Mais, dit en terminant l'orateur, à quelque moment que nous quittions l'Hôtel-de-Ville, nous en sortirons comme nous sommes entrés, la tête haute et le cœur ferme, certains de nous y être conduits en gens de bien, en hommes d'honneur, en serviteurs fidèles, avec courage et résolution, mais aussi avec une loyauté persévérante et un dévouement sans reproche. (Très bien ! très bien ! vifs applaudissements.)

M. Dumas pense que sa situation personnelle au Conseil municipal de Paris qu'il préside, lui impose le devoir de présenter quelques considérations au Sénat. Elles ne porteront, du reste, que sur quelques points spéciaux.

L'honorable membre examine d'abord la question de savoir si la ville a trop dépensé, et il s'attache à démontrer que ce reproche n'est pas fondé.

Après un examen de la situation financière tendant à établir que les opérations de la ville ont été faites régulièrement, il repousse énergiquement l'accusation d'avoir mal dépensé et d'avoir mal payé. Il trouve la réponse péremptoire à ce reproche dans la comparaison des travaux exécutés et des sommes reçues à différents titres par la ville, recettes ordinaires, emprunts, subventions de l'Etat, bons de délégation, etc. L'honorable sénateur croit qu'on se rend un compte inexact des dépenses de la ville parce qu'on en voit qu'un seul côté, celui qui frappe tous les yeux. Mais on oublie des travaux moins apparents quoique très considérables et qui n'étaient pas moins nécessaires sous le rapport de la santé publique et sous celui des besoins moraux de la population de Paris. L'orateur rappelle à ce sujet la construction des égouts par lesquels on a purifié à la fois la ville et la Seine dans sa traversée de Paris ; l'approvisionnement en eau confortable, pure par la dérivation de la Dhuy et de la Vanne. Ces opérations étaient d'autant plus indispensables qu'il faut bien reconnaître que les administrations antérieures, par des raisons sur lesquelles il est inutile d'insister, n'avaient pas montré toute la prévoyance désirable. Revenant au chiffre de la dépense qu'on a trouvée si exagérée, M. Dumas fait observer qu'en ce moment à Londres, on exécute des travaux d'hygiène publique dont le montant se chiffre par une dépense de 76 cents millions, et on étudie dans la même ville le moyen d'y faire arriver les eaux pures du Cumberland, opération dont les frais n'iront pas, dit-on, à moins de 300 millions. C'est que, à Londres comme à Paris, l'expérience démontre que le choléra sévissait toujours en proportion de l'insalubrité des eaux à l'usage des habitants.

L'orateur revient sur la question de l'assainissement des eaux de Paris ; il signale parmi

— La, le visage aussi calme et souriant que si rien d'extraordinaire ne se fût passé, elle causa avec sa fille Marguerite de son prochain mariage avec le prince de Navarre.

Pendant ce qui précède, Maurevel, enveloppé dans une capuce, avait gagné les antichambres et se préparait à s'éloigner par le pont-levis, lorsque, au bas du grand escalier de marbre, il se croisa avec une femme voilée.

Cette femme était fort belle, malgré ses traits pâlis, et pouvait avoir environ trente et quelques années.

— Marie Touchet ! ne put s'empêcher d'exclamer Maurevel avec surprise.

Marie, naguère encore maîtresse du roi et exilée de la cour par l'impérieuse Catherine de Médicis, dont elle contrebalançait le pouvoir moral, s'arrêta et tendit la main à Maurevel.

— Votre démarche est de la forfanterie ou du courage, madame, fit ce dernier.

— N'est-ce pas ma tâche, à moi, de lutter jusqu'à la fin répondit Marie Touchet.

— Lutte inutile... croyez-en le conseil de celui qui vous a voué sa reconnaissance.

— Les idées du roi suivent un autre cours. Il y a un mois à peine, il est venu à mon hôtel m'apporter l'espérance d'une prochaine réconciliation.

— La suite au prochain numéro.

les causes graves d'insalubrité auxquelles a pourvu la création des égouts, les infiltrations formant dans le sol des trois cimetières de Paris, en raison de son imperméabilité. L'honorable sénateur rappelle encore les dépenses relatives à l'enseignement primaire et à l'assistance publique; puis il donne quelques explications sur les travaux du Conseil municipal de Paris, sur l'examen attentif qu'on y a apporté à toutes les affaires quelque nombreuses qu'elles soient, depuis l'époque des grands travaux. Revenant enfin au projet de loi lui-même, il déclare que l'emploi des bons de délégation a été l'objet d'une discussion approfondie, à la suite de laquelle le Conseil municipal a cru que cet emploi était légal et régulier. Il termine en exprimant la confiance que le Sénat n'hésitera pas à voter la loi. (Approbation).

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat, dit que le gouvernement n'a pas à intervenir dans le débat qui vient de se dérouler devant le Sénat.

Il a rendu toujours hommage à la grandeur de l'œuvre, à l'intelligence, aux soins, à la haute loyauté qui ont présidé à son exécution.

Les déclarations qu'il a faites ont été acceptées par la commission du Sénat. Il a tout simplement à les maintenir et à demander au Sénat d'autoriser la promulgation du projet de loi. (Mouvement général d'approbation).

Le Sénat consulté déclare qu'il n'y a pas lieu de renvoyer le projet de loi à une seconde délibération. — Il est ensuite procédé au scrutin et par 116 voix contre 1, le Sénat déclare ne pas s'opposer à la promulgation de la loi.

La séance est levée.

Nouvelles du Jour

Le bruit court, cette après-midi, à la Chambre, que la session serait close jeudi prochain, 22 avril.

Un décret impérial autorise la mise en adjudication du chemin de fer de Lérouville à la ligne des Ardennes, près de Sedan, dont l'exécution a été ordonnée par la loi du 18 juillet 1868. Le rabais devra porter sur le maximum de la subvention à fournir par l'Etat, maximum fixé à 13,500,000 fr.

Un second décret retrocède à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans la concession du chemin de fer de St-Eloy à la ligne de Commeny à Gannat. Un troisième décret déclare d'utilité publique l'établissement du chemin de fer de Condom à Port St-Marie.

On a répandu, en Bourse, le bruit d'un dissentiment survenu entre M. Fiéret-Orban et M. de Lavalette au sujet du différend belge. La vérité paraît être que le projet de transaction dressé par l'honorable chef du cabinet de Bruxelles a soulevé de graves objections de la part du cabinet des Tuileries; mais on compte toujours, et avec raison, sur une entente conciliatrice.

A l'occasion de son jubilé cinquante-naire, le Pape a donné une large amnistie. Parmi les graciés politiques se trouve l'avocat Petroni, de Bologne, condamné à la détention perpétuelle en 1857.

Il est inexact qu'on ait adopté, d'accord entre les cabinets de Vienne, de Florence et de Paris, la résolution de concentrer à Rome, pendant la durée du concile, un corps mixte d'occupation. Il n'est et ne peut être question de rien de pareil.

Le concile œcuménique ne se réunira qu'au mois de décembre, et déjà les dispositions sont prises pour les travaux de rédaction.

C'est le cardinal Pitra qui sera secrétaire des conférences.

La Province de Paris, par Paul Féval, vient de paraître chez l'éditeur Dentu. L'apparition de ce charmant volume va calmer bien des impatiences, car tout le monde, les femmes surtout, attendaient la gracieuse histoire d'Amourette et de Marie racontée avec tant d'émotion par l'auteur du Drame de la Jeunesse. La Province de Paris est dans toute la force du terme le roman de l'amour jeune et puissant. — Il dépasse Annette Lais elle-même par le fini des peintures et l'extrême vérité des caractères; il était impossible de mêler à une action plus entraînante un tableau plus vif et mieux réussi de ce que l'auteur appelle la province parisienne; on peut prédire à cette œuvre vraiment remarquable un succès certain.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

Les Souscripteurs au compte rendu analytique des débats du Corps législatif, recevront, avec le numéro d'aujourd'hui, les séances des 12, 13 et 14 avril.

La nomination faite par Mgr. l'Evêque de Cahors de M. l'abbé Bercegol, à la cure de Puy l'Evêque, a été agréée par décret du 31 Mars 1869.

Par décision ministérielle en date du 13 avril, M. Journès, agent secondaire de la navigation du Lot, a été nommé Conducteur des ponts et chaussées dans le département de la Lozère.

Le Corps législatif vient de recevoir communication de deux nouveaux projets de loi le premier porte qu'il sera ouvert au ministre de l'instruction publique un crédit extraordinaire de 912,000 fr. applicable aux dépenses de l'enseignement primaire, le second institue des pensions en faveur des anciens militaires de la République et de l'Empire. Voici le texte de l'article 1^{er} de ce projet de loi :

« Art. 1^{er}. — Une pension annuelle et viagère de 250 fr. est accordée « en cas d'insuffisance de ressources personnelles, » à chacun des anciens sous-officiers et soldats de la République et de l'Empire qui remplit l'une des trois conditions suivantes :

« Deux années de service militaire, deux campagnes, une blessure grave constatée par les états de service.

« Ceux qui jouissent personnellement d'une pension sur les fonds du trésor, recevront, s'il y a lieu la somme nécessaire pour compléter leur pension jusqu'à concurrence de 250 fr.

Nous croyons pouvoir annoncer aux anciens instituteurs que l'augmentation de leurs pensions de retraite quoiqu'il n'étant pas inscrite au budget de 1870, y figurera dès le mois de janvier à titre prévisionnel et sauf la sanction des chambres. C'est donc une affaire réglée à leur satisfaction.

Mais reste la question des instituteurs en exercice. Elle va être portée à la tribune au premier jour. Nous prenons la liberté d'insister pour qu'elle soit traitée avec le soin que lui doivent nos législateurs. La réforme sollicitée pour le moment se résume dans un amendement de M. Liégeois; en voici le texte :

« Le minimum de 600 fr. déterminé pour le traitement des instituteurs primaires par les articles 9 et 10 de la loi du 10 avril 1867 est porté à 700 francs.

« Le minimum de 700 fr. établi par lesdits articles, pour les instituteurs ayant cinq ans de service, est porté à 800 fr.

« Le chiffre des traitements supplémentaires qui peuvent être accordés en vertu des articles 2 et 3 du décret du 19 avril 1852, est porté de 800 à 900 francs, et de 900 à 1000 fr.

« Un crédit supplémentaire de 2 millions est inscrit au chapitre 31 de la cinquième section du budget de l'instruction publique pour faire face à ces augmentations. »

Deux millions, nous savons fort bien, suivant le mot castillan, que cela ne se trouve point dans le pas d'une mule. Mais on peut faire la même observation qu'à l'égard de la pension des instituteurs retraités. Que la chambre adopte le principe de la mesure, le gouvernement se chargera de l'exécution. Que la paix se consolide, que les affaires reprennent, et le trésor fera aisément face à cette libéralité qui n'est qu'une réparation tardive.

FÊTE DU CINQUANTAIRE DE PIE IX.

Qu'on le juge en croyant ou en sceptique, avec l'esprit ou avec le cœur, le mouvement qui, de tous les points de l'univers, porte vers Rome les vœux du monde catholique pour Pie IX, ce concours de visiteurs illustres, ces souhaits de tous les grands et de tous les petits, ces dons, les uns splendides, les autres humbles et pauvres, adressés au Chef de ce que les forts et les superbes appellent une vieille machine usée, cela est quelque chose de profondément émouvant, et mérite que les plus indifférents laissent un moment le rire du dédain et méditent sur cette force mystérieuse.

Dans quelques semaines, tous les évêques de la chrétienté se réuniront en concile œcuménique, et nul ne méconnaît la gravité de cet événement; l'élan des catholiques, fêtant la cinquantaine du Pape, n'est-il pas un prélude touchant de cette grave et solennelle assemblée?

Nous reproduisons les détails de cette fête religieuse, qui nous parviennent de plusieurs centres importants :

Nous lisons dans le *Napoléonien de Aveyron* :

Dimanche soir, 11 avril, la foule des promoteurs était attirée devant le séminaire de théologie par les chants religieux qui se faisaient entendre dans la grande cour de l'établissement et par une illumination qui en faisait resplendir la façade. Ces pieuses manifestations avaient été spontanément organisées à l'occasion du 50^e anniversaire de l'ordination du Pape.

Le séminaire de philosophie et l'établissement des Frères de Camonil étaient également illuminés.

Nous lisons dans le *Journal de Bordeaux* :

Le cinquantième anniversaire de l'ordination de S. S. Pie IX a été célébré hier à Bordeaux avec une pompe grandiose. Dès le matin, le maître-autel de toutes nos églises était brillamment illuminé, et la foule se dirigeait vers les sanctuaires. Son Eminence le cardinal Vernet officiait à la cathédrale où, pendant près d'une heure, le père Roux a tenu nos nombreux auditeurs sous le charme de sa parole éloquentie et colorée. A l'issue des vêpres, une procession solennelle est allée chercher la statue miraculeuse de la Vierge pour la déposer dans la chapelle de Notre-Dame-de-Mont-Carmel. La musique du 31^e de ligne et celle des frères de la Doctrine chrétienne prélaient leur concours à cette belle cérémonie.

Dès le crépuscule, nos églises et une grande quantité de maisons particulières, dans nos principaux quartiers, se couvraient de feux. Nous ne saurions décrire l'aspect de quelques-unes de ces rues, dont les illuminations multipliées faisaient l'admiration de la foule.

Sous l'influence de cette fête, favorisée par une brise printannière, nos théâtres étaient à peu près déserts.

Au Grand Théâtre, on comptait à peine une demi-chambrière.

Une foule considérable encombrait les rues et stationnait notamment devant la primatiale, pour contempler les feux de Bengale de toutes couleurs qui couronnaient l'édifice.

On ne dira pas que Bordeaux n'est pas une ville catholique. La manifestation d'hier soir a justifié ce qu'avait promis la journée et, quoi qu'en puissent dire les libres-penseurs, le fameux *Journal* de M. Rouher.

Demain aura lieu la cérémonie du baptême des cloches. C'est le P. Félix qui prononcera le sermon après les vêpres. Bonne nouvelle pour ceux qui auront le bonheur de l'entendre.

Nous lisons dans le *Messager de Toulouse* d'avant-hier :

La fête du cinquantième anniversaire du Pape a été célébrée dimanche à Toulouse avec la plus grande pompe. La foule s'était portée dans les églises pour assister aux offices divins.

Le soir, une grande partie de la ville a été illuminée. On remarquait, parmi les monuments publics, l'archevêché, le palais du Maréchal, la Préfecture, le Capitole, le quartier général; les hôtels du général commandant l'artillerie, du trésorier-payeur général, du marquis de Campagnon, et un grand nombre de maisons particulières.

La foule a circulé dans les rues jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Aucun désordre n'a eu lieu.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

La fête du cinquantième anniversaire de l'ordination de Pie IX et de Mgr. l'évêque de Montauban a été célébrée dans toutes les églises de notre ville avec un éclat et une pompe extraordinaires.

La Cathédrale était ornée de guirlandes et de girandoles encadrant les écussons du Pape et de Mgr. Doney, ainsi que d'oriflammes placés autour du clocher.

Dans la soirée les églises avaient entouré de cordons lumineux leurs clochers et leur façade. La cathédrale était resplendissante de clarté. L'évêché, les deux séminaires, les établissements religieux et de nombreuses maisons particulières étaient aussi illuminés.

Nous lisons dans le *Journal des Villes et Campagnes* :

Dimanche dernier, toutes les églises de Paris avaient un air de fête; les fleurs, les lumières, les inscriptions étaient partout prodiguées.

La nombreuse famille des enfants de l'Eglise, répondant à l'appel d'un clergé respecté, se pressait sous les portiques désireuse de participer aux fêtes du cinquantième.

Au nombre des orateurs sacrés qui ont élevé leur voix en cette solennelle circonstance, nous sommes heureux de voir dans une des principales paroisses de Paris, notre compatriote, M. l'abbé Capmas, vicaire de Saint-Roch. — Un public d'élite se pressait, nombreux et attentif, le 11 avril, autour du jeune prédicateur, qui parlant du Saint-Père, a trouvé des accents d'une éloquence vraie et persuasive. Plusieurs fois déjà, dans des solennités religieuses, M. l'abbé Capmas a été choisi pour porter aux fidèles la parole de Dieu; ce choix honore le vicaire de St-Roch. Nous y applaudissons sincèrement, et avec joie, car c'est encore un des nôtres qui s'élève par son talent et ses vertus.

L. L.

Nous sommes priés d'annoncer que M. l'abbé Lafon, chapelain de la métropole d'Alger, fera une conférence sur la famine Algérienne, dimanche, 18 courant : 1^o Au Lycée impérial, à huit heures du matin; 2^o Aux Frères des Ecoles chrétiennes à neuf heures; 3^o A St-Urcisse, à 3 heures du soir; 4^o A la Cathédrale, aux Vêpres de l'archiconfrérie.

Après la Conférence il y aura une quête en faveur des orphelins Arabes de la province d'Alger, faite par un des petits orphelins arrachés, l'an passé à la famine.

Les offrandes seront aussi reçues tous les jours au secrétariat général de l'Evêché, à l'Econamat du Grand-Séminaire, chez messieurs les curés de la ville de Cahors, par M. l'abbé Lafon lui-même qui sera visible de dix heures à onze heures du matin et de deux heures à trois heures du soir, en son domicile rue Fondue, maison Pinel.

Vayrac, le 13 avril 1869.

Monsieur le Rédacteur,

Notre localité est décidément dans la voie du progrès : Un comice agricole, de récente création, a à peine le temps de s'y faire apprécier par le grand bien qu'il produit, qu'une institution, non moins utile et peut-être plus grande, due à l'initiative du sieur Despages, maître charpentier, ouvrier aussi estimable par sa conduite que par son travail, vient d'y être fondée.

Je veux parler de la *Société de secours mutuels*.

Oui, Vayrac ne veut pas rester en arrière, et, comme les villes voisines, il a aujourd'hui sa Société qui comprend déjà un grand nombre de membres, empressés de se faire inscrire, et de prouver par là qu'aucun cœur n'est resté sourd à cette œuvre éminemment charitable et civilisatrice.

La première séance, tenue dimanche, 11 du courant, a été consacrée à l'organisation du bureau et du conseil d'administration elle s'est terminée par un discours, chaleureusement applaudi, prononcé par M. du Bousquet, président, et que je suis heureux de pouvoir reproduire ici :

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

« Messieurs et très chers Collègues,

« Maintenant que la Société de secours mutuels est régulièrement organisée, je prends la liberté de vous adresser quelques paroles pour vous exprimer mes sentiments au sujet de cette œuvre.

« Si j'ai accepté les fonctions de Président c'est que je ne puis douter de votre dévouement et de votre zèle pour faciliter ma tâche, en nous efforçant tous d'imprimer à notre œuvre un caractère de durée. Dans ces conditions, serait-il permis à un bon citoyen de décliner une position où on lui dit qu'il peut faire quelque bien ?

« Dans notre état social, où la vie publique déborde partout, le dévouement doit être la règle absolue des rapports de chacun à l'égard de cet être collectif qui s'appelle la Patrie, et, dans un sens plus élevé et plus étendu, l'humanité tout entière; c'est qu'alors l'égoïsme et l'indifférence seraient des vices monstrueux, destructeurs de toute vie morale.

« Repoussons donc de notre âme ces sentiments vils. Si nous voulons être dignes de vivre dans une société comme la nôtre qui a pris pour devise ce grand mot de progrès, et par ce mot de progrès, sachez-le bien, Messieurs, nous devons comprendre le progrès dans un sens complet et absolu, car le progrès moral qui ne marche pas de pair avec le progrès matériel, c'est le désordre dans les esprits et dans les cœurs, préparant ces retours en arrière qui, souvent, dans les temps anciens, ont replongé dans la barbarie des civilisations tout aussi avancées que la nôtre.

« Mais ces sentiments sont les vôtres, Messieurs, et vous comprenez bien vos devoirs sociaux vous tous, les plus nombreux ici, qui supportez plus particulièrement les fatigues matérielles de la vie, car c'est vous mêmes qui avez pris l'initiative de cette œuvre morale et civilisatrice; je n'ai donc d'autre mérite que celui de développer, au nom de tous, les sentiments qui vous animent.

« La Société de Secours mutuels est une œuvre essentiellement chrétienne : en nous disant de nous aimer les uns les autres, le divin fondateur de notre religion nous enseigne que les hommes ne doivent pas vivre seuls, isolés, mais se réunir pour se prêter un mutuel appui dans ce dur combat de la vie humaine où les jours heureux passent si vite et où le malheur frappe indistinctement tout le monde.

« Voyez, Messieurs, ce que produit la réunion des efforts, autrement dit, l'association dans les œuvres purement matérielles; c'est grâce à elle que les forces de l'homme se multiplient à l'infini et qu'il lui est alors permis d'entreprendre et mener à bonne fin ces entreprises grandioses, comme le per-

cement de l'isthme de Suez, travail colossa s'il en fut jamais, et qui effraya jadis les rois tout puissants de l'Egypte qui commandaient en maître absolus à des millions d'esclaves.

« Aujourd'hui il n'y a plus de rois absolus pour grouper et diriger, à leur gré, les forces des hommes, mais il y a l'association libre des forces de tous; réjouissons-nous de ces changements qui relèvent l'humanité!

« Dans l'ordre moral, une société de secours mutuels n'est pas autre chose qu'une association d'efforts, de dévouements pour arriver à produire l'effet salutaire de l'association dans l'ordre purement matériel.

« Si dans les conditions ordinaires de la vie l'homme fuit l'isolement et recherche partout la société de ses semblables, combien ce besoin est-il plus pressant, plus impérieux pour lui dans les moments de maladie, alors que l'âme, partageant les souffrances du corps, a tant besoin d'être relevée et fortifiée; et cependant, reconnaissons-le, c'est surtout alors que l'homme est abandonné de ses semblables, car, tous par instinct, nous fuions la tristesse et la vue des infirmités humaines.

« La société de secours mutuels est créée pour remédier à cet état des choses; grâce à elle l'homme est soigné, visité dans les moments de maladie et il reçoit successivement les consolations morales de ses collègues qui ne sauraient manquer à ce devoir sacré, car dès lors ils seraient traités à l'honneur, vis-à-vis de la société tout entière.

« Ces sociétés rapprochent aussi les hommes que mille choses divisent dans la vie publique; car il n'est pas possible de se trouver souvent réunis sous l'empire d'une idée noble et élevée, sans qu'une certaine harmonie s'établisse entre les âmes.

« Pénétrons-nous donc tous des devoirs que nous impose notre titre de membre de la Société de secours mutuels; réchauffons notre âme au doux foyer de la charité et attachons nous de cœur à cette œuvre, qui est pleine de bons résultats, les uns directs comme le soulagement des maux de l'humanité, les autres indirects comme l'effacement progressif des divisions et des rancunes.

« C'est ainsi que nous serons des apôtres ardents du progrès social dans le sens le plus noble et le plus élevé de ce mot et que notre France continuera d'occuper le premier rang par les conquêtes pacifiques de l'intelligence et du cœur. »

Le Secrétaire, BARBIER.

On nous écrit de Lacamdoorcet, 15 avril 1869.

« Monsieur le Rédacteur,

« Hier, vers midi et demi, deux enfants du village d'Estal, les nommés Fréjaville, Isidore, âgé de onze ans, et Moncany, Augustin, âgé de neuf ans, se rendaient de leur village à l'école de Lacamdoorcet, dans la commune de Lentilhac, près St-Céré; ils avaient à parcourir une distance de trois kilomètres environ. Aux abords du chemin et sur le ruisseau de la Talerne qu'ils étaient obligés de franchir, se trouve un moulin dit de Braye. Le jeune Moncany, en passant près du moulin eut envie de se rafraîchir et se coucha sur le bord de la chaussée de l'étang, afin de boire commodément; mais à peine était-il à portée de saisir son désir qu'il se laissait glisser dans l'étang. — Un cri qu'il poussait, en même temps, avertissait son compagnon du danger qu'il courait, et d'un seul mouvement, au risque de se noyer lui-même, le jeune Fréjaville saisissait le petit Moncany par ses pieds qui déjà disparaissaient dans l'eau.

« Le petit Fréjaville qui a sauvé la vie à son camarade, a été l'objet des félicitations de tout Lacamdoorcet dès la nouvelle de cette belle action.

« M. le Maire de Lentilhac est dans l'intention de signaler à l'administration la courageuse action du petit Fréjaville.

« Agréez, etc.

« B. PALOT. »

Les compagnies des chemins de fer vont instituer, dit-on, un syndicat qui aurait pour mission de fixer d'une manière uniforme les indemnités à accorder aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, et d'organiser les secours à accorder à leurs familles.

On s'occupe aussi d'un « système d'avertissement en cas de danger » qui vient d'être expérimenté avec succès en Angleterre. Il suffirait de frapper sur une plaquette incrustée dans chaque wagon pour que le chef de train fût informé non seulement de l'accident mais de la voiture et du compartiment où il aurait lieu. L'invention est d'un officier de la marine britannique.

LA LUNE ROUSSE.

C'est le lundi 12 avril, qu'a commencé la lune rousse; elle deviendra pleine le 26 de ce mois et finira le 11 mai.

Cette lune, tant décriée dans les campagnes, à cause des gelées blanches qui se produisent, à ce qu'on croit, sous son influence, n'est cependant qu'un témoin bien innocent de phénomènes auxquels elle ne participe en rien, et que les agriculteurs redoutent avec juste raison.

A cette époque de l'année, en effet, la température de la terre n'est pas encore très chaude; si le ciel est serein, le rayonnement est assez considérable pour abaisser la température au point de geler les jeunes pousses des plantes. Si, au contraire, le ciel est couvert, le rayonnement n'a pas lieu, le refroidissement ne se produit point. Mais lorsque le ciel est déceuvré, la lune est visible, et alors on lui impute le dommage qu'ont éprouvé les récoltes.

AVIS

Du 26 mars au 6 avril courant, il a été égaré dans Cahors — ou aux environs — un Billet de Banque de mille francs.

La personne qui la trouve est priée de le remettre au Bureau du Journal. — Une belle récompense lui est promise.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Mariages. — Poujol (Augustin), cultivateur et Courdesse (Françoise), domestique. — Robert (Jean), marchand tailleur et Lagrosserie (Célestine-Marguerite). — Ebrard (Joseph), employé à la trésorerie générale du Lot et Delpach (Marie), lingère.

L'ILLUSTRATION.

Sommaire du 10 avril 1869. Texte: Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les mitrailleuses. — Paysage des Ardennes.

M. J. Autrant. — Le Berceau, poésie inédite de M. J. Autrant. — Le voisin de campagne, nouvelle (suite). — Paris nouveau: le collège Chaptal et la rue de Lourcine. — Paul et Virginie. — Les Théâtres. — La Fonderie de canons de Ruelle (suite). — Allan Kardec et le spiritisme. — La hyène. — Le mouvement littéraire. — Un dessin original de Rossini.

Gravures:

Visite du vice-roi d'Égypte à l'Isthme de Suez: Réception du vice-roi à Ismaïlia. — Paysage des Ardennes, d'après Paul Lantiers. — La mitrailleuse Claxton. — Paris nouveau: le collège Chaptal. — La rue de Lourcine, passage sous le boulevard Arago. — Les tombeaux de Paul et Virginie récemment détruits pour les constructions du chemin de fer de l'île Maurice (3 gravures). — La fonderie de canons de Ruelle: départ d'une pièce de la fonderie. — La forie: Transport par le chemin de fer d'une pièce de gros calibre. — Allan Kardec. — La hyène. — Un dessin original de Rossini. — Rébus.

MÉDECINE. — Les trois ouvrages du Docteur Josan: 1° Sur les maladies des voies urinaires de l'homme; 2° sur les maladies des femmes, et 3° sur l'épuisement prématuré, sont accueillis avec la plus grande faveur par les gens du monde, auxquels ils sont spécialement destinés. Cette brillante approbation s'explique par la manière tout à fait neuve et intéressante avec laquelle l'auteur a su présenter l'ensemble des maladies qui font de si nombreuses victimes dans tous les rangs de la société. Résumé de trente années d'expériences, de laborieuses recherches et de découvertes propres à l'auteur, ce travail, par son style net et concis, l'ingénieuse division des matières, la clarté des descriptions, les figures anatomiques intercalées dans le texte, est facilement compris par les personnes les plus étrangères à la médecine. Abondant avec détail, pour chaque maladie, la question pratique des traitements, et donnant les indications préventives, l'auteur justifie pleinement son épigraphe: « Avant tout la guérison. »

Avis. — Aux lecteurs, atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE ROULLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

L'Assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie d'Assurances sur la vie, la Nationale, a eu lieu le 31 mars dernier, au siège de la Compagnie, rue de Gramont.

Nous extrayons du rapport, lu au nom du président du conseil d'administration, deux chiffres qui suffisent pour donner une idée de l'importance de la Compagnie la Nationale et des affaires qu'elle réalise annuellement.

Une seule opération, l'assurance en cas de décès pour la vie entière avec participation aux bénéfices de la Compagnie, a donné pour résultat, dans le cours de l'exercice 1868, 45 millions de capitaux assurés.

Par suite de l'accroissement de ses affaires, le capital social et les réserves de toute nature de la Nationale, formant son fonds de garantie, s'élevaient, au 31 décembre 1868, à 90 millions.

Aucune Compagnie française n'offre de garanties aussi considérables.

Prospectus et renseignements au siège de l'administration, à Paris, rue de Gramont, et à Cahors, chez M. Francès.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

ÉMISSION DE

555,500 Obligations de 500 f.

En vertu de l'Ukase de S. M. l'Empereur de Russie

en date du 23 mars 6 avril 1869.

Par cet Ukase, S. M. l'Empereur de Russie a autorisé le ministre des finances de l'empire à faire une dernière émission de 555,500 Obligations de 500 fr. (20 L. sterl., 236 fl. hol.) applicable au compte du chemin de fer Nicolas (ligne de St-Petersbourg à Moscou), cette ligne a été cédée par le gouvernement à la Grande Société des chemins de fer Russes, moyennant une annuité de 7,200,000 roubles, qui doit être appropriée au paiement de coupons et à l'amortissement de la présente série d'Obligations, ainsi que de celles émises en 1867. La Grande Société des chemins de fer Russes pourra être chargée de faire directement, à l'aide de ladite annuité, le service de ces deux émissions, sans que cela puisse modifier en rien les engagements directs du Gouvernement pour le paiement des intérêts de l'amortissement desdites obligations.

Les Obligations sont au prix de 317 fr.

50 c., jouissance du 1er mai 1869. Elles produiront un intérêt annuel de 20 francs.

L'intérêt est payable à Paris, à Londres et à Amsterdam, par semestre, les 1er mai et 1er novembre de chaque année, sans charge ni retenue.

Ces obligations sont remboursables à 500 francs en 82 ans, par tirages annuels. Le premier remboursement sera effectué à Paris, à Londres et à Amsterdam, le 1er novembre 1870.

Les Obligations seront au porteur et cotées à la Bourse de Paris.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

A PARIS

Au Comptoir d'Escompte,

RUE BERGÈRE, 14,

et chez MM. Hottinguer et Cie,

RUE DE PROVENCE, 38,

Le vendredi 16 avril 1869,

de dix heures du matin à quatre heures du soir, et fermée le lundi 19 avril.

Elle sera ouverte en même temps:

A Londres, chez MM. Baring frères et Cie,

Et à Amsterdam, chez MM. HOPE et Cie.

Dans le cas où les demandes dépasseraient le nombre de 555,500 Obligations,

toutes les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Il sera versé:

1° 25 f. en souscrivant;

2° 42 f. 50 c. lors de la répartition du 23 au 27 avril;

3° 50 f. du 10 au 20 mai 1869;

4° 50 f. du 20 au 30 juin 1869;

5° 50 f. du 5 au 15 septembre 1869;

6° 50 f. du 10 au 20 octobre 1869;

7° 50 f. du 10 au 20 janvier 1870:

317 f. 50 c. moins 10 francs montant du coupon du 1er novemb. 1869.

Les titres provisoires au porteur, négociables, seront délivrés aux souscripteurs, en échange de leurs récépissés nominatifs, du 23 au 27 avril, lors du deuxième versement.

Après cet échange, les porteurs auront, à toute époque, la faculté d'escompter les termes non échus; il leur sera bonifié un intérêt de 4 0/0 l'an.

En tenant compte de la bonification des intérêts à 4 0/0 l'an, l'obligation libérée par anticipation revient à 313 fr. 65 c.

Ces titres sont analogues à ceux qui ont été émis par le Comptoir d'Escompte de Paris en 1867.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription devront être accompagnées du montant du premier versement.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages, publié sous la Direction de M. Edouard Charton et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont le succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Étienne ARAGO, Ad. GAITEF, J.-E. HORN, JULES MAHIAS, D'ORNANT, A. DESONNAZ, E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOURQUIER, Ed. FUTHOT, A. DRÉO, E. DE SONNIER, E. BARAS, L. COULON, E. ROUSSET.

L'Avénir national a des correspondants particuliers, à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'Avénir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

L'Avénir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Étienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fourquier, et chaque semaine un Feuilleton scientifique: par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MORIN.

On s'abonne à Paris, 24, rue du Bouloi, et, dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

ORFÈVREURIE CHRISTOFLE

ORFÈVREURIE ARGENTÉE ET DORÉE PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES. MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56. Succursale à CARLSRUHE. Représentants dans les principales villes de France et de l'étranger. Notre représentant est, à Cahors, MM. Mandelli frères, Bijoutiers, Orfèvres.

COUVERTS ALFÉNIDE

PARIS 1855 GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR. LONDRES 1862 DEUX MÉDAILLES pour excellence des produits. PARIS 1867 HORS CONCOURS (Membre du Jury).

Expositions universelles

PARIS 1855 GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR. LONDRES 1862 DEUX MÉDAILLES pour excellence des produits. PARIS 1867 HORS CONCOURS (Membre du Jury).

POINÇON DU MÉTAL BLANC

DIT ALFÉNIDE

ALFÉNIDE

CHRISTOFLE

FARINE MEXICAINE. LES MALADES GUÉRIS DOIVENT FAIRE CONNAÎTRE PAR HUMANITÉ LA FARINE MEXICAINE. De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la Phthisie pulmonaire. Tous les princes de la science s'accordent à dire depuis plus d'un siècle que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un phthisique, de s'écrier: il est poitrinaire! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien! non, la PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE: Dieu, à côté du mal, a placé le remède; il ne s'agitait que de le trouver et de l'employer; cette noble tâche était dévolue à el Docteur Benito del Rio. — LA FARINE MEXICAINE, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers ou plutôt qui ne se comptent plus; son action réparatrice et fortifiante, la tuberculisation et la granulation des poumons, facilite la cicatrisation des plaies qui s'opèrent très promptement. Rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — LA FARINE MEXICAINE est un produit éminemment rationnel qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles. On peut dire avec vérité que LA FARINE MEXICAINE del docteur Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que MM. BARLIERIN et Cie, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique. Dépôts: PARIS, 10, galerie Vivienne, et 64, rue Basse-du-Rempart, pharmacie Hauduc-Lauras; LYON, 114, quai Pierre Scize; et à Cahors, chez M. DUC, pharmacien, Boulevard Sud.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ



(DE HOLLANDE, DE DIDIER)

43 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande), de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre docteur Kooke appelait à si juste titre un remède bni, un magnifique présent du Ciel. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les gastrites, les galgriques, les dyspepsies, les maladies des intestins, les dysenteries, les diarrhées, les insomnies, les maladies du foie, les hémorroïdes, les rhumatismes, les éruptions, les pâles couleurs, la goutte, les dartres, les constipations habituelles opiniâtres, l'asthme, les catarrhes, l'hyppocondrie, les vents, les glaires, les maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la Graine de Moutarde est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de moutarde blanche de santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que dans ses magasins, 20, boulevard Poissonnière, et dans ses dépôts de province. Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mouillée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

Dépôts: Cahors, Vinel, pharmacien; Figeac, Houillé, épicière, et dans les principales maisons de droguerie, pharmacie, et épicerie.

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

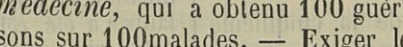
VÉSICATOIRE d'Albespeyres

et PAPIER

vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES et RAQUIN.

Seul admis à l'Exposition universelle de 1867



MASTIC LHOMME-LEFORT

Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

et clarifier les plaies DES ARBRES ET ARBUSTES (s'applique avec un couteau ou une spatule). EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES. Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris. A Cahors, chez M. Vinel pharmacien.

A VENDRE

UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, tué à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de:

Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement. Source d'eau vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n° 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M^{me} veuve FOURGOU, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement.

PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! Guérison prompte et sans trace des chutes, couronnes, pigures, dartres, ardeurs, répartition exacte du poil, par le réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, case Ternès, 41, Paris, etc. Se trouve dans les Pharmacies.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volantes, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux Chevaux, Gallériu Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LOURMET

CHAUDRONNIER, POMPIER

BOULEVARD SUD, MAISON CÉLIERES, EN FACE LE THÉÂTRE, A CAHORS.

Grand assortiment de Robinets à haute pression, brevetés, pour conduite d'eau. Les excellents résultats obtenus par ceux déjà placés, l'engagent à prier messieurs les concessionnaires des eaux de la ville de Cahors, de vouloir bien l'honorer de leur visite afin qu'il puisse leur démontrer les dispositions de ces Robinets qui les rend inattaquables par le calcaire entraîné par les eaux et par cela même d'une durée indéfinie.

Même système, à clé sortante, pour cuves, tonneaux et barriques.

Travaux de canalisation, Pompes en tout genre, Calorifères, Poêles, Batterie de cuisine, Flambeaux et Chandeliers, et tous articles fondus, des meilleures fabriques, Cuisinières et Fourneaux économiques.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROULLÉ (Extrait de plantes marines); — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors: 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures. Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

Certifié par l'imprimeur-Gérant soussigné. Cahors, 1869. Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. LE MAIRE